

Arrêté N° MA-ART-2023-243

OBJET : Arrêté de modification temporaire des conditions de circulation, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du mardi 2 janvier au vendredi 5 janvier 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales —Articles L.2212.1 et L.2212.2, L.2213-1 à 3 ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'autorisation d'utiliser différentes voies de la commune de Les Monts d'Aunay le vendredi mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 janvier 2024 entre 09h00 et 18h00 présentée par le **Chef d'escadron ESNÉE**, commandant l'escadron 24/3 de gendarmerie mobile d'Aunay-sur-Odon ;

ARRÊTE

Article 1 - L'escadron 24/3 de gendarmerie mobile d'Aunay-sur-Odon est autorisé à utiliser les voies publiques suivantes pour des exercices de maintien et de rétablissement de l'ordre ;

Le mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 janvier 2024 entre 09h00 et 18h00

– Sur la route reliant la D26 (Vire) à la D54(Condé/Noireau), route située à gauche au niveau du Petit Hamel,

– Sur la route « Les Marfins » reliant la D6 à la D8, rond-point de Bauquay exclu,

– Sur la route « de la Faucterie » reliant la D8 (rond-point de Bauquay exclu) à la D213,

– Sur le parking situé au niveau de la chaufferie sur la D54.

Article 2 - La gendarmerie mobile est chargée de signaler les restrictions ou interdictions de circuler sur les voies nommées dans l'article 1.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique,
- Le Chef d'escadron **ESNÉE**.

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 22 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON


